

ARRETE N° 11012379 MINFOPRA DU 25 JUL 2022

Portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de quinze (15) personnels dans les corps des fonctionnaires des Industries Animales, session 2022.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°75/778 du 18 décembre 1975 portant statut particulier du corps des fonctionnaires des Industries Animales;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'État,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
- 005822 - 25 JUL 2022

ARRÊTE :

PRIME MINISTER'S OFFICE

Article 1^{er}.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours direct pour le recrutement dans le corps des fonctionnaires des Industries Animales, suivant la répartition ci-après :

Concours/Grades	Catégories	Options	Effectifs
Ingénieurs des Industries Animales	A2	Halieutique	05
		Production Animale	05
Techniciens Principaux des Industries Animales	B2	/	05

b) Ledit concours se déroulera les 26 et 27 novembre 2022 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

- Être apte à assumer le travail du corps des fonctionnaires des Industries Animales ;
- remplir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'État ;

Concours/Grades	Catégories	Âge exigé	Observations
Ingénieurs des Industries Animales	A2	Dix-sept (17) ans au moins et trente-quatre (34) ans au plus au 1 ^{er} janvier 2022 (être né entre le 01/01/1988 et le 01/01/2005).	Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des Industries Animales ou d'un diplôme équivalent, dans l'une des options susvisées, délivré par un établissement national de formation ou par une école étrangère ou internationale reconnue figurant sur une liste fixée par arrêté du Premier Ministre.

Techniciens Principaux des Industries Animales	B2	Dix-sept (17) ans au moins et trente-quatre (34) ans au plus au 1 ^{er} janvier 2022 (être né entre le 01/01/1988 et le 01/01/2005).	Être titulaire d'un diplôme de Technicien Principal des Industries Animales ou d'un diplôme équivalent délivré par un établissement national de formation ou par une école étrangère ou internationale reconnue figurant sur une liste fixée par arrêté du Premier Ministre.
--	----	--	--

- toutefois, les personnes handicapées titulaires d'une Carte Nationale d'invalidité délivrée par les autorités compétentes, bénéficient d'une dispense d'âge pour un plafond de cinq (05) ans maximum, au-dessus de la limite d'âge fixée ci-dessus, conformément à l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 susvisé.

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 11 novembre 2022**, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille (1000) francs CFA sur laquelle le candidat précisera son option, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales dudit Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3;
4. une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente ;
5. une attestation de présentation de l'original du diplôme, signée par une autorité civile compétente ;
6. un certificat médical délivré par un médecin du secteur public;
7. une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005822	LE 25 JUIN 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

N.B :

- les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans l'une des options du grade d'Ingénieur des Industries Animales ou du quorum non atteint dans ladite option, le nombre de places

réservées ou restantes à cette dernière est reversée aux candidats de l'option du même grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.

- Les candidats agents de l'Etat relevant du Code du Travail et remplissant les conditions fixées à l'Article 2 devront fournir une copie de leur contrat de travail ou décision d'engagement.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- Les pièces légalisées par une autorité administrative, municipale ou judiciaire doivent être datées de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

Article 4.- PROGRAMMES, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES.

1- Les programmes de composition sont ceux des cycles d'études délivrant les diplômes requis pour faire acte de candidature.

2- Les épreuves d'admissibilité se dérouleront aux dates et heures ci-après :

a) Ingénieurs des Industries Animales.

Dates	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
26 novembre 2022	Culture Générale	08h00 - 12h00	4h	3	05/20
	Pathologie	13h00 - 17h00	4h	5	05/20
27 novembre 2022	Zootecnie/Provenderie	08h00 - 12h00	4h	4	05/20
	Alimentation	13h00 - 15h00	2h	2	05/20

b) Techniciens Principaux des Industries Animales

Dates	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
26 novembre 2022	Culture Générale	08h00 - 12h00	4h	3	05/20
	Epreuve Technique 1	13h00 - 17h00	4h	5	05/20
27 novembre 2022	Epreuve Technique 2	08h00 - 12h00	4h	4	05/20
	Langue : Anglais pour les Francophones et Français pour les Anglophones.	13h00 - 15h00	2h	2	05/20

3- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

Article 5.- MODALITÉS DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES.

Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage des épreuves orales d'admission définitive.

Dates	Nature des épreuves	Coef.	Horaires
À déterminer	Grand oral	1	À partir de 08h00
	Oral de langue	1	

Article 6.- PUBLICATION DES RÉSULTATS.

Les résultats définitifs des présents concours seront publiés par les Services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	
VISA	
005822	25 JUN 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 7.- Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 25 JUL 2022

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



JOSEPH LE

